# Le signalement ce n'est pas :

Une manière aléatoire de déclarer au gré des perceptions une situation mal vécue

Une délation

Un réglement de compte

Une démarche qui aurait pu être gérée par le service en lien avec des dysfonctionnements internes pratiques

Une demande d'intervention des services techniques, du biomédical ou du service informatique (réaliser un ticket GLPI)

# Contacts

**Mr Stéphane Cibin** Ingénieur qualité gestion des risques

s.cibin@ch-auch.fr 05 62 61 32 47

### Mme Laure Sémont

Technicienne qualité gestion des risques
l.semont@ch-auch.fr
05 62 61 31 17

### Mme Régine Royal

Cadre de santé service informatique/qualité r.royal@ch-auch.fr 05 62 61 56 41



Centre Hospitalier d'Auch en Gascogne Allée Marie Clarac BP 80382 32 008 AUCH Cedex







Soigner & prendre Soin

GDR DI 01 version 1 - Novembre 2022 Conception : Service communication Ne pas jeter sur la voie publique

# Qu'est-ce que c'est?



### Un événement indésirable (EI):

C'est un événement non souhaité qui provoque un dommage plus ou moins grave à une victime (patient, usager, professionnel ou outil de travail).



# Un événement indésirable associé aux soins (EIAS)

C'est un événement inattendu (non lié à l'évolution naturelle de la maladie) qui :

- perturbe ou retarde le processus de soin
- impacte directement le patient dans sa santé
- est consécutif aux actes de prévention, de diagnostic ou de traitement

### **Quelques illustrations**

.............................

- > une erreur médicamenteuse
  - > un défaut d'information
    - > violence subie
    - > tentative de suicide
- > retard ou report de prise en charge

# Pourquoi signaler?



Pour alerter et éviter que la situation se répète



Pour comprendre sans accuser ou rechercher un coupable, en résistant aux analyses rapides



Pour s'améliorer en visant la performance, la sécurité et la qualité



Pour corriger et s'engager dans la récupération et la résistance aux perturbations



Pour respecter le rôle et l'expertise de chacun



CHARTE D'INCITATION
AU SIGNALEMENT
D'EVENEMENT INDESIRABLE

GDR FT 02-1 Version 2 Mars 2015 Direction Quality

La sécurité de nos activités doit être la préoccupation première et permanente d'un établissement de santé.

Le développement d'un établissement sûr, inspirant confiance à ses patients, se fonde sur l'expérience tirée, jour après jour, intervention après intervention, des événements pouvant affecter la sécurité des sous, des personnes et des biens.

Notre objectif est d'améliorer la visibilité de ceux-ci afin d'entretenir la conscience des risques liés à l'ensemble de nos activités et d'apporter les mesures correctives lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Dans ce cadre, il est de la responsabilité de chaque agent de communiquer spontanément et sans délai, toute information sur les événements indésirables. Un manquement à cette règle peut compromettre l'ensemble de la démarche de prévention des risques conduite dans notre établissement.

Pour favoriser la remontée des événements indésirables, la direction rappelle les principes de fonctionnement sur lesquels elle repose :

#### OD TO COMPANY

Le signalement repose sur des faits. Il ne s'agit pas de mettre en cause des personnes en tant qu'auteurs de faits, in d'interpréter les faits ou encore de leur donner - s'agissant des soins une traduction médico-légale en termes de responsabilité.

#### ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ

Le traitement des informations recueillies s'effectue dans l'anonymat et la confidentialité. Chaque professionnel s'engage à respecter une obligation de discrétion à l'égard des informations portées à sa connaissance dans le cadre de cette démarche.

informations portees à sa connaissance dans le caure de cette demarche. Le service qualité gestion des risques peut assurer sur demande l'anonymat du déclarant lors du traitement des évènements indésirables.

#### EFFICACITÉ

# Comment signaler?



## Signaler

- utilisation de la fiche de signalement informatisée (accès via intranet ou DPI)
- description partielle de l'événement (pas de jugement de valeur, pas de mise en cause)
- rédaction au calme et à distance raisonnable de l'événement



### **Traiter**

Traitement hebdomadaire par le service qualité :

- orientation vers la ou les personnes concernée(s)
- suivi des réponses



### **Améliorer**

- analyse des causes par :
- l'investigation simple
- l'investigation approfondie\*
- proposition d'actions
- \*El grave ou récurrent (CREX/RMM)



### Communiquer

- diffusion de l'analyse et des actions d'amélioration
- transmission au déclarant et à l'encadrement avec la fiche informatisée
- transmission auprès de l'équipe par l'encadrement
- communication du compte rendu du CREX/RMM